

Le droit de l'employé

Actualité

New B, un nouveau souffle sur le paysage bancaire belge

Chronique juridique

Qui paie mes frais de déplacement ?

Actualité

Pas d'Accord interprofessionnel, mais des accords quand même

Budget

Le gouvernement ne prend pas l'argent où il se trouve

www.cne-gnc.be

AVRIL 2013 n° 4

Journal mensuel de la Centrale Nationale des Employés - Ne paraît pas en juillet/août
Secrétariat administratif: 52 avenue Robert Schuman - 1400 Nivelles

CNE

L'avenir a son syndicat

Ça Nous Engage



Dans son rapport « Crise financière, austérité et santé en Europe », publié le 27 mars, la revue médicale britannique The Lancet dresse un constat alarmant : la santé des européens se dégrade, en particulier dans les pays frappés de plein fouet par les politiques d'austérité. Et confirme la hausse générale des suicides dans l'ensemble de l'Union européenne, dont la courbe s'envole depuis 2007, après une période de sept années de baisse constante. « Une petite lueur d'espoir vient des organisations de la société civile européenne, dont les professionnels de la santé, qui se sont prononcées sur les effets néfastes des coupes budgétaires en matière de santé et de dépenses sociales », conclut l'étude. Le 14 mars dernier, la CNE co-organisait une conférence et une manifestation contre la commercialisation des soins de santé en Europe. Plus de 12 pays étaient représentés. Une réussite !

Sommaire

2 Ça nous engage

4 Chronique juridique

Qui paie mes frais de déplacement ?

6 Actualité

Budget : rien de neuf sous la pluie

Pas d'Accord interprofessionnel, mais des accords quand même

8 International

La CNE au Forum social mondial : escale à Tunis avant un nouveau départ

9 Actualité

New B, un nouveau souffle sur le paysage bancaire belge

10 Ça se joue en Europe

László, Camille et la finance

11 Commerce

Le secteur du Commerce subit la crise... et en profite

12 Action femmes

Maltraitance dans les maisons de repos : sortir du cercle vicieux de la violence

14 Non Marchand

De la suite dans les actions !

15 Services

L'index d'avril - Infos services

16 Editorial

Des partis comme des lasagnes...



Les conseils de Marie

Simon a besoin de temps pour prendre soin d'un membre de sa famille. Quelles sont les possibilités qui s'offrent à lui ? Découvrez la réponse en vidéo grâce aux Conseils de Marie ! La CSC diffuse une dizaine de capsules consacrées à la législation sociale, d'une durée moyenne de 3 minutes. Entre autres sujets abordés : les dispositions à prendre en cas de licenciement, le crédit-temps, la prépension ou encore les droits pour les travailleurs à temps partiel. « Les conseils de Marie » sont postés 2 fois par mois sur la page Facebook de la CSC (www.facebook.com/lacsc). A partager avec votre entourage !



Les craques de Crucke

« Il est plus que nécessaire d'ouvrir les yeux à ceux qui pensent que l'on peut systématiquement rêver et que c'est en faisant de grandes déclarations que l'on finit par changer le monde. C'est en travaillant que l'on change le monde et on peut être responsable socialement en votant un traité comme celui-là ».

Le député MR Jean-Luc Crucke insiste pour que la ratification du Pacte budgétaire européen soit mise à l'agenda du Parlement wallon. La campagne contre ce traité mortifère dérange visiblement les parlementaires, pressés de voter le texte avant que la mobilisation ne prenne de l'ampleur. Maintenez la pression ! **12 Minutes** : c'est le temps qu'il faut pour comprendre tous les enjeux du Pacte budgétaire européen soumis au vote de nos élus. Un clic : c'est le geste qui vous permet d'appeler nos parlementaires à voter contre cette monstruosité ultra-libérale pour échapper à l'austérité à perpétuité.

Rendez-vous sur le site www.cne-gnc.be ou notre page Facebook pour découvrir la vidéo et le lien. Vous saurez, au fil des votes, qui a voté pour ou contre l'austérité à perpétuité. Tous à vos claviers !



Préavis : qui casse paie ! Actions et grèves ce 25 avril

Statuts Préavis QUI CASSE PAIE

Le dossier de l'harmonisation des statuts ouvrier-employé est désormais entre les mains du gouvernement. Si ce dernier prend le risque de casser la perspective d'un meilleur statut commun, il en

paiera le prix ! La mobilisation continue également sur les 3 autres fronts de notre campagne Carrément : « Bloquer le profit, pas les salaires », « Toute l'Europe contre l'austérité » et « Taxer les grosses fortunes ». La CNE mènera ce jeudi 25 avril, avec d'autres organisations syndicales, une journée d'actions et de grève dans ses secteurs partout en Wallonie et à Bruxelles. Vos délégués vous tiendront informés. Découvrez déjà les 6 bobards sur l'harmonisation des préavis, démontés en moins de 2 minutes par Felipe Van Keirsbilck, secrétaire général de la CNE : vidéos sur www.cne-gnc.be.

CNE L'avenir à son syndicat

Le Droit de l'Employé est une publication mensuelle de la Centrale Nationale des Employés.

Secrétariat administratif

Chaussée de Louvain, 510 • 5004 Bouge
Editeur responsable : Felipe Van Keirsbilck
52 avenue Robert Schuman • 1400 Nivelles • 067 88 91 91

Ont participé à ce numéro

Marc Bontemps • Julie Coumont • Tony Demonté • Yves Hellendorff
Delphine Latawicz • Martine le Garroy • Jean-Benoît Maisin
Sébastien Robeet • Felipe Van Keirsbilck

Contact : prenom.nom@acv-csc.be

Couverture : iStock

Graphisme et mise en page : Linda Léonard

Cne-Gnc/Centrale nationale des employés
 @CNEGNC

Qui paie mes frais de déplacement ?

Les tarifs de la SNCB ont augmenté depuis le 1er février 2013. Y a-t-il adaptation automatique de l'intervention de l'employeur dans l'abonnement ? Rien n'est moins sûr. L'occasion est belle de faire le point sur l'ensemble des remboursements des frais de déplacement, qu'ils soient depuis le domicile ou pour des raisons professionnelles.

Dans un premier temps, les règles générales sont exposées et, ensuite, les modifications intervenues depuis le 1er février 2013.

Déplacements domicile/lieu de travail

Si vous utilisez les transports publics pour vous rendre au travail, vous avez droit à une intervention de l'employeur dans vos frais de transport.

Si vous prenez le train, vous pouvez choisir entre un abonnement hebdomadaire, mensuel, trimestriel ou annuel. Votre employeur doit rembourser une partie du prix. Ce montant est prévu par la convention collective (CCT) du Conseil national du travail n°19 (www.cnt-nar.be/CCT-COORD/cct-019-oc-ties.pdf). Cependant, des CCT particulières peuvent prévoir des pourcentages supérieurs dans certains secteurs ou entreprises. L'intervention de l'employeur est aussi valable pour les cartes combinées (SNCB/TEC, SNCB/STIB, SNCB/De Lijn).

Si l'employeur a signé une convention tiers-payant, il est tenu d'intervenir à raison d'au moins 80% dans le coût de l'abonnement. La convention tiers-payant 80/20 offre la possibilité à l'employeur de prendre en charge 80% du coût des cartes train de ses collaborateurs. Les 20 % restants sont pris en charge par l'Etat fédéral. Le travailleur ne paye donc plus rien lors de chaque renouvellement de sa carte train.

Pour vos déplacements en tram, métro ou autobus, vous avez droit à une intervention de l'employeur dans le prix de l'abonnement lorsque la distance entre le domicile et le lieu de travail est de 5 km au moins. Dans ce cas :

- Soit l'intervention de l'employeur est proportionnelle à la distance : l'intervention est alors égale à celle du prix de la carte train pour une distance correspondante,

sans toutefois excéder 75% du prix réel du transport.

- Soit l'intervention de l'employeur est fixe quelle que soit la distance : l'intervention atteint alors 71,80% du prix effectivement payé par le travailleur, sans toutefois excéder le montant de l'intervention de l'employeur, dans la carte train, pour une distance de 7 km, soit, depuis le 1er février 2009, 8,90 euros par semaine ou 30 euros par mois.

Si vous utilisez un moyen de transport personnel, vous ne bénéficiez pas d'une intervention de l'employeur, à moins que cela ne soit prévu expressément dans le contrat de travail ou une CCT. Plusieurs hypothèses doivent être envisagées.

La convention se réfère à la CCT n°19 ou à l'A.R. d'exécution : Pour les employeurs dont la convention se réfère, pour le mode de calcul de l'intervention dans les frais de transport privé, à la CCT n°19 ou à l'arrêté royal portant fixation du montant de l'intervention des employeurs, les montants de l'intervention de l'employeur sont ceux fixés par la CCT n°19 pour l'intervention dans les frais de transport en chemin de fer, hors convention de tiers-payant.

La convention ne se réfère pas à la CCT n°19 ou à l'A.R. d'exécution : Lorsque la convention de secteur ou d'entreprise prévoit une intervention patronale dans les frais de transport privé des travailleurs, mais sans se référer à la CCT n°19 ou à l'A.R. d'exécution, il convient d'en vérifier les termes exacts.

Ainsi, par exemple, dans la Commission paritaire 218 (CPNAE), la CCT du 24 février 2010 concernant l'intervention dans les frais de transport fixe l'intervention patronale dans les frais de transport privé des employés dont la rémunération annuelle brute est inférieure à 24.000 euros, à 50% du prix

de la carte train. Dans cette hypothèse, il convient donc de calculer les remboursements en fonction de l'évolution du coût de la carte train.

Déplacements pendant le travail avec un moyen de transport personnel

Si vous utilisez votre propre véhicule pour votre travail, votre employeur doit indemniser les frais exposés. Dans ce cadre, on se base souvent sur les tarifs légaux pour le remboursement au personnel du secteur public, à savoir 0,3456 euros par kilomètre (montant valable jusqu'en juin 2013). Sachez cependant que ce n'est qu'une indication et qu'un autre montant peut être prévu. Si ce montant est plus élevé, il n'est pas impossible que ce soit considéré par l'ONSS et le fisc comme de la rémunération déguisée. Donc, prudence !

Quoi de neuf ?

Comme chaque année, au 1er février, les tarifs applicables pour le transport des voyageurs ont été adaptés. L'augmentation est de 1,32% tant pour les cartes train trajet que pour les cartes train Railflex. Comme les deux années précédentes, cette augmentation est inférieure à l'inflation au cours de la période de référence (2,21% de juillet 2011 à juin 2012) parce que la SNCB n'a pas atteint son objectif de ponctualité.

On pourrait imaginer que l'intervention de l'employeur ait été également adaptée, mais ce n'est pas le cas. La hausse de ces tarifs est ainsi totalement répercutée sur les travailleurs. La contribution personnelle des travailleurs au coût des transports en commun publics s'élève depuis le 1er février 2013 à 28,8 % en moyenne (contre 25 % en moyenne depuis le 1er février 2009) !



La hausse des tarifs des transports en commun n'est pas prise en charge par l'employeur.

Ceci est la conséquence de l'accord interprofessionnel 2009-2010. Il avait alors été prévu de renégocier tous les deux ans l'adaptation des montants prévus en 2009, mais aucune négociation n'a abouti sur ce sujet depuis l'adoption de la CCT... en février 2009. Les forfaits prévus dans la CCT 19 du 20 février 2009 n'ont donc plus été adaptés depuis cette date, malgré une augmentation continue du prix des transports. Celle-ci est donc automatiquement répercutée sur les travailleurs.



Pour vérifier si les bons montants vous sont appliqués, n'hésitez pas à consulter le lien suivant : www.cne-gnc.be/cmsfiles/file/SEF/Intervention-patronale.pdf ou à suivre le code QR ci-contre.

Ces montants valent pour tout le secteur privé. Un accord sectoriel ou d'entreprise peut cependant les avoir modifiés. Il est ainsi possible qu'une CCT ait prévu un pourcentage automatique du prix réel de la carte train. N'hésitez pas à faire appel à votre délégué ou à votre secrétariat régional pour toute information à ce sujet.

Bon nombre de CCT sectorielles et d'entreprise prévoient ainsi le remboursement de tous les frais de transport, aussi bien pour le transport public que pour le transport privé.

L'indemnité de déplacement en vélo, de plus en plus prévue dans les CCT, est dispensée de cotisations sociales et d'impôts jusqu'à 0,15 euro par kilomètre.

Sébastien Robeet

Nouvelle procédure en cas de mi-temps médical

La législation prévoit aujourd'hui que toute personne en incapacité de travail complète a la possibilité de reprendre partiellement le travail. Le travailleur concerné doit en demander l'autorisation préalable au médecin-conseil de sa mutuelle. Cette autorisation préalable est nécessaire afin d'entrer en ligne de compte pour les allocations de maladie pour les périodes d'incapacité de travail partielle.

Afin de stimuler cette forme de reprise partielle du travail, la procédure est simplifiée. La simplification consiste à abandonner le caractère préalable de l'autorisation du médecin de la mutuelle. L'autorisation relative à une reprise partielle du travail restera toujours nécessaire, mais ne devra plus être donnée au préalable.

Étape 1 : formalités de déclaration

Le premier jour de travail qui précède immédiatement la reprise (partielle) du travail, le travailleur doit informer sa mutuelle de sa reprise partielle du travail et est tenu de demander l'autorisation au médecin-conseil de sa mutuelle concernant la reprise partielle d'une activité. La déclaration se fait au moyen d'un même formulaire standard.

Étape 2 : décision du médecin-conseil

Le médecin-conseil rend sa décision au plus tard le 30ème jour ouvrable à compter du premier jour de la reprise du travail. Le formulaire reprenant la décision est envoyé par courrier postal dans les 7 jours calendrier à compter de la décision, ou après l'examen médical, le cas échéant.

Budget : rien de neuf sous la pluie

On l'a attendu, appréhendé, redouté, ce fameux ajustement budgétaire. Si bien que, tout compte fait, le résultat nous apparaît pas trop mal. C'est ce qu'on appelle la stratégie du pire : faire craindre la tempête pour faire apprécier l'orage. Avec un objectif, toujours le même : laisser quelques-uns profiter de tout le soleil.

Après plusieurs semaines de discussions tendues, le gouvernement s'est accordé sur le premier ajustement budgétaire 2013 : près d'1,5 milliards d'euros supplémentaires ont été trouvés. « *En protégeant le pouvoir d'achat des citoyens* », twitte aussitôt le Premier ministre Elio Di Rupo. Vraiment ?

Des mesurettees...

La technique de la râpe à fromage a l'avantage de rassurer : puisque le gouvernement va chercher un peu d'argent partout, personne ne se sent particulièrement concerné. On oublie même que ces ponctions s'ajoutent aux 18 milliards d'économies déjà réalisées sur notre dos depuis un peu plus d'un an. Côté augmentation des recettes, on relève, par exemple, les taxes sur le tabac, les actes notariés et les boni de liquidation. Pas de quoi effrayer un chat, après l'agitation du spectre de la TVA à 22%.

Côté réduction des dépenses, le gouvernement a eu l'intelligence de viser non pas directement les citoyens mais les institutions qui leur rendent service - ce qui, en bout de

course, revient évidemment au même, mais semble plus facile à avaler. Exemples : 37,4 millions en moins pour les CPAS (au moment où l'exclusion des chômeurs fait exploser les besoins d'aide), 30 millions en moins pour la SNCB (au moment où le transport en commun devrait pouvoir constituer une réponse au défi climatique), 25 millions en moins pour la coopération au développement... L'ajustement budgétaire prévoit également des économies dans la fonction publique, la défense et Bpost. Bien entendu, d'autres mesurettees vont dans le bon sens, comme la lutte des abus via les intérêts notionnels, les régimes avantageux accordés aux baux emphytéotiques et la déductibilité de la TVA sur les biens qui servent à un usage privé et professionnel.

... pour épargner les plus riches

Certes, le résultat donne la réconfortante impression que nous avons échappé au pire. Pourtant, les seuls véritables épargnés de l'austérité sont, une fois de plus, les plus riches. Toujours pas l'ombre d'une taxe sur les grosses fortunes à l'horizon, pas d'impôt minimum des sociétés non plus.

Comment est-ce possible ? Pourquoi les gouvernements, perpétuellement à la poursuite de quelques milliards d'euros, ne vont jamais chercher les richesses là où elles se trouvent ? Le scandale des offshores vient encore de le prouver : propre ou sale, il y a de l'argent en Belgique ! Et au-delà de la fraude fiscale qui doit être lourdement sanctionnée (et non encouragée par une énième déclaration libératoire « unique »), les grosses fortunes doivent participer à l'effort collectif !

Quelques minutes après l'accord, le ministre du Budget MR, Olivier Chastel, déclarait avec soulagement : « *L'accouchement a été un peu douloureux, mais on a pu se contenter d'un contrôle budgétaire* ». C'est bien cela : à quelques mètres du gouffre de l'austérité, nous n'avons pas changé de cap.

CNEGNC@Elio_DiRupo : « *Vous ne protégez pas le pouvoir d'achat des citoyens, vous protégez le pouvoir d'accapement des riches* ».

Julie Coumont

Le « hold-up chypriote », question de tabous

L'énorme battage médiatique autour du projet de taxe sur l'épargne des Chypriotes a de quoi étonner. J'ai même lu des choses à la limite de l'absurdité : appliquée en Belgique, cette mesure coûterait à chaque Belge 4.400 euros. Je m'en réjouirais si c'était exact : à concurrence de 6,5% de taxe, chaque Belge posséderait ainsi 70.000 euros disponibles sur compte bancaire ou d'épargne. D'un coup de baguette magique, toute précarité aurait disparu de la Belgique. Mais hélas, il s'agit de 4.400 euros en moyenne. En réalité, cette mesure ne concernerait que la frange haute de l'épargnant belge. Les personnes à petit ou moyen revenu ne paieraient pas grand-chose et les centaines de milliers de Belges vivant avec un compte bancaire régulièrement en négatif ne paieraient rien du tout. Par contre, les plus nantis paieraient bien plus que 4.400 euros.

Pourquoi ce traitement de faveur médiatique ? Quand la sécurité des revenus du travail a sauté en Grèce, en Espagne, au Portugal, avec des diminutions de 30 à 40% de certains salaires, ça

n'a guère ému les médias des pays non concernés. Pas plus que lorsque la sécurité des revenus des pensions a sauté dans ces mêmes pays, avec des diminutions allant jusque 40%, ou quand on a supprimé 100% des revenus de certains allocataires sociaux. Mais quand on prélève une fois 6 à 9% sur l'épargne des chypriotes, tous les médias européens hurlent au crime. La raison me semble claire : on s'en prend ici aux revenus de l'argent, générés par l'institution bancaire. On touche au grand tabou libéral et capitaliste pour la première fois, alors que depuis belle lurette, gel, modération et diminution des salaires, pensions et allocations sont entrés dans le langage courant.

En tout cas, d'un point de vue pédagogique, la taxe sur l'épargne des Chypriotes est une excellente mesure pour faire prendre conscience au plus grand nombre de toute l'illégitimité de l'austérité européenne.

Tony Demonté

Pas d'Accord interprofessionnel, mais des accords quand même

En ces temps de crispation sociale, le Groupe des dix n'était pas parvenu à s'entendre pour un AIP 2013-2014, mais les interlocuteurs sociaux ont quand même conclu un accord global au Conseil national du travail.

Les interlocuteurs sociaux ont signé, début avril, plusieurs conventions collectives de travail (CCT) importantes. Un accord global met ainsi en œuvre les accords partiels obtenus au sein du Groupe des dix. Les voici.

La fin des salaires jeunes

Jusqu'à présent, le salaire minimum interprofessionnel est plus bas pour les travailleurs de 18 à 20 ans inclus. Les secteurs peuvent même définir des montants inférieurs ! Plus pour longtemps : ces « salaires jeunes » seront progressivement supprimés d'ici le 1er janvier 2015. Pour un jeune de 18 ans, le salaire minimum interprofessionnel sera progressivement porté de 1231,49 à 1501,82 euros (+ 270,33 euros par mois). Et les secteurs devront, eux aussi, respecter les nouveaux minima.

9 euros nets par mois en plus pour les bas salaires

Le bonus à l'emploi social consiste à réduire les cotisations personnelles des travailleurs qui ont un petit salaire : ce qui entraîne une augmentation du net, avec un impact fiscal avantageux, puisque la base imposable diminue. A partir du 1er avril 2013, le montant maximum de ce bonus à l'emploi augmente de 9 euros par mois.

Augmentation des pensions, des allocations et de l'aide sociale

Les allocataires sociaux (malades, invalides, victimes d'une maladie professionnelle ou d'un accident du travail, chômeurs) peuvent aussi compter sur une augmentation de leurs revenus. Citons notamment le relèvement de 2% de la plupart des minima à partir du 1er septembre 2013, ainsi que du revenu

d'intégration, de la garantie de revenus pour les personnes âgées et de l'allocation de remplacement de revenus des personnes handicapées. Par ailleurs, les travailleurs à temps partiel avec allocation de garantie de revenus voient leur période d'occupation neutralisée, aussi bien pour la dégressivité que pour la fin de l'allocation d'insertion.

Prolongation du régime temporaire de chômage avec complément d'entreprise (RCC)

Le RCC (ex-prépension) après 20 ans de travail de nuit et le RCC médical (CCT 91) sont prolongés de 2 ans. Par ailleurs, les travailleurs qui pourraient bénéficier des régimes généraux de RCC (à partir de 58 ou 60 ans),

mais qui choisissent de travailler plus longtemps, conservent leur droit au complément d'entreprise (système du cliquet : les droits acquis sont conservés).

Moins de cotisations patronales

La réduction forfaitaire de la cotisation patronale pour le secteur marchand passe de 400 à 452,5 euros par trimestre à partir du 1er avril 2013 et à 455 euros par trimestre à partir du 1er janvier 2014.

Modernisation du droit du travail

Des projets de loi et des AR sont en préparation pour concrétiser les trois premières décisions prises dans l'accord partiel sur la modernisation du droit du travail (paiement des heures supplémentaires, augmentation des plafonds internes pour les heures supplémentaires et adaptation automatique du règlement de travail en fonction des CCT flexibilité). Pour les autres aspects (travail à temps partiel et horaires flottants), c'est au CNT de prendre l'initiative.

Julie Coumont

Qu'en penser ?

Accords en mineur

On ne peut que saluer la fin des salaires jeunes et l'augmentation des bonus à l'emploi, deux mesures qui améliorent les bas salaires. La prolongation pour deux ans des régimes généraux de chômage avec complément d'entreprise (ex-prépension) est une disposition classique dans ce type d'accord. « Quant à la liaison des allocations au bien-être, elle devrait être automatique depuis 2004, mais les interlocuteurs sociaux l'intègrent encore dans leurs négociations. L'obtenir se monnaie donc toujours contre autre chose », commente Sébastien Robeet, expert Droit du travail de la CNE. La réduction des cotisations patronales constitue évidemment un élément négatif de l'accord, d'autant plus que le Non Marchand, le seul secteur à convertir ces aides en création d'emplois via le Maribel social en est exclu (lire en page 14). Le volet « modernisation du travail », qui instaure plus de flexibilité pour moins de sécurité, n'a pas grand-chose pour plaire non plus. « Mais le gros point noir de ce résultat, c'est évidemment l'absence de liberté de négociation collective des salaires », continue Sébastien Robeet. « Sans cet élément central, le reste n'est que rouspille de sansonnet ». C'est d'ailleurs cette question des salaires qui a empêché la conclusion d'un réel AIP 2013-2014 et qui explique en partie l'échec de l'AIP 2011-2012. Se dirige-t-on vers la fin des grands accords interprofessionnels, au profit d'accords minimums ? « On peut le craindre, mais rien n'est irréversible. L'histoire sociale nous a montré que des alternatives peuvent être mises en place lorsque de grandes crises éclataient. A nous de les faire advenir », conclut Sébastien Robeet.

La CNE au Forum social mondial : escale à Tunis, avant un nouveau départ

Du 26 au 30 mars, une délégation de 8 militant-e-s et permanent-e-s de la CNE a participé activement au Forum social mondial (FSM), à Tunis.

4500 associations venues du monde entier avaient rejoint Tunis pour échanger à propos de leurs luttes et des projets de société meilleure qu'elles défendent. Echanger, c'est à la fois apporter la richesse de ses expériences, mais surtout être à l'écoute des militances variées, de tous les horizons, de toutes les formes et dans une foule de domaines différents : environnement, égalité des genres, travail, protection sociale et santé, autodétermination des peuples, protection des minorités....

Rejoindre Tunis, c'était aussi l'occasion de célébrer « le Printemps arabe » et de soutenir les mouvements démocratiques tunisiens qui tentent de donner un second souffle à la reconstruction de leur société.

Pour la CNE, il s'agissait de réussir le pari de co-organiser près d'une quinzaine d'ateliers et séminaires, préparés de longue date parfois, avec des partenaires du monde entier. Evelyne, permanente Commerce et Martine, militante chez WE, ont pris en charge 3 rencontres autour du thème « femmes et syndicat », en partenariat avec le syndicat tuni-

sien et UNI (fédération syndicale européenne dans laquelle Action Femmes CNE joue un rôle majeur). Bruno, militant Finances, a pris la parole dans un séminaire intitulé « les banques au service des peuples », où il n'a évidemment pas raté l'occasion de parler de l'initiative « New B », qui a fait le buzz en Belgique ces dernières semaines (lire en page 9). Patricia, militante CPNAE dans un call center et Philippe, permanent en charge de ce secteur, ont pris part à plusieurs ateliers organisés par leur réseau international « call centers ». Wojtzech, militant dans une maison de repos, Anne-Thérèse et Yves, permanents dans le secteur des Soins de santé, ont pour leur part assuré une présence très active de la CNE dans des séminaires autour de la santé et de la protection sociale. En plus de ces ateliers, toute l'équipe CNE a co-organisé les séminaires de l'Alter Summit, avec des sujets tels que la dette publique ou l'austérité.

Quel plaisir de voir et d'entendre ces militant-e-s venus des 4 coins du monde autour d'une même table, partager une vision d'un monde plus juste, quand vous avez pu contri-

buer à l'organisation de ces rencontres. Et quel plaisir, dans les débats, d'entendre les différences d'approche, de remettre en cause nos certitudes, par les convictions nées de réalités tellement différentes. On se fait petit d'entendre l'importance et la vitalité des combats menés sous d'autres horizons. Mais on est aussi parfois fiers d'être un pays où le syndicalisme reste fort ou de militer dans une organisation comme la CNE où les femmes ont leur place, et qui prend encore part à des combats de société en lançant des initiatives comme la New B et l'Alter Summit.

Bien sûr, le Forum social de Tunis n'a pas changé le monde. Mais il a permis d'élargir les horizons de milliers de luttes, de clarifier et préciser les argumentaires, de faire converger les objectifs et parfois même de définir des plans d'actions sur des thèmes précis. Tout en offrant une ambiance extraordinaire de caverne d'Ali Baba aux militants. Des stands sur des kilomètres, des musiques et chants, des manifestations spontanées, des calicots par milliers, des tracts qui s'éparpillent, des interpellations tous les 5 mètres, des centaines de langues, des multitudes de couleurs et d'odeurs... un concentré du monde militant. De quoi oublier la fatigue et revenir plus motivés que jamais...

Yves Hellendorff

Pour la CNE, la délégation de 8 personnes était doublement paritaire : 4 hommes et 4 femmes, 4 permanent-e-s, et 4 militant-e-s.



New B, un nouveau souffle sur le paysage bancaire belge

La CNE - avec plus de 50 autres organisations - participe à la promotion de la création d'une banque coopérative dont l'objectif est d'offrir des produits et services adaptés aux besoins de la CNE et de ses membres.

Imaginez une banque où le client est vraiment au cœur des activités. Une banque simple qui offre tous les produits courants à des conditions correctes. Une banque éthique, juste et solidaire qui deviendra la référence pour les grandes banques. Une banque tout à fait professionnelle qui travaille étroitement avec le monde associatif. Une banque qui oriente ses crédits pour développer une économie plus durable. Une banque coopérative où vous aurez vraiment votre mot à dire et où les intérêts des membres coopérateurs (clients et personnel) seront respectés de façon équitable...

Vous en avez entendu parler ? New B, une coopérative d'une soixantaine d'organisations qui veut créer une vraie banque alternative, lance la campagne « Je Prends Part ». La CNE s'est associée à la démarche, qui veut être une réponse citoyenne à la crise financière que nous connaissons.

Un rêve ?

Dans le contexte actuel, ce projet n'est-il pas un doux rêve ? Bernard Bayot, président de la coopérative New B parle au contraire d'une nécessité : « Aujourd'hui, nous sommes toujours dans les soubresauts de la crise et les causes de cette crise n'ont pas encore été solutionnées. Il y a eu quelques avancées réglementaires, mais elles sont encore faibles. Pour nous, un vecteur de changement est d'avoir une banque qui réponde à une autre logique que celle de la recherche effrénée du profit à court terme. »

Il n'y a pas si longtemps, Bacob, la CGER, le Crédit Communal ou Cera assuraient une diversité dans le paysage bancaire belge. « Aujourd'hui, il nous manque une banque œuvrant pour l'intérêt général et où le client est à nouveau et vraiment au centre des activités. D'autant plus que si l'on regarde



en arrière, les acteurs du secteur bancaire qui se sont bornés à pratiquer leur métier de base s'en sont généralement très bien sortis », ajoute Bernard Bayot. Pourtant, les banques coopératives en Belgique n'ont pas toutes bien fini... « Mais globalement, en Belgique et à l'étranger, ces banques ont commencé à aller mal lorsqu'elles se sont détournées de leur objectif principal. Il est essentiel d'apprendre des erreurs du passé ; c'est pourquoi New B a mis en place des principes de gouvernance extrêmement stricts. D'un point de vue statutaire, il sera impossible de tomber dans les mêmes dérives. Comme un garde-fou ».

Comment New B va s'y prendre ?

La campagne « Je Prends Part » a déjà rassemblé plus de 30.000 membres (qui deviendront coopérateurs New B), en deux semaines à peine, alors que l'objectif était d'en convaincre 10.000 en 3 mois ! Ce succès prouve que les organisations comme la CNE ne sont pas les seules à vouloir une telle banque. Les

membres, et sympathisants d'autres organisations et citoyens de tout bord soutiennent également le projet. Prochaines étapes : la confirmation des contacts avec des investisseurs et la soumission du dossier pour obtenir une licence auprès de la Banque nationale de Belgique.

Quelle sera la suite ?

La campagne New B s'étend jusqu'à fin juin 2013. Au terme de celle-ci, si l'assemblée générale conclut qu'il s'agit d'un succès, elle mandatera l'équipe de New B pour continuer son travail (rechercher des investisseurs, préparer et présenter le dossier à la Banque nationale de Belgique et mettre en place la banque). **En cas de création de la banque, les coopérateurs se verront proposer de devenir client de New B. Leurs 20 € seront commués en capital.**

Si, au contraire, l'assemblée générale estime que le projet doit être abandonné, les coopérateurs auront « perdu » leurs 20 €. Il faut être clairs à ce sujet : investir dans New B signifie prendre un risque de perdre cette somme. Mais ne pas le faire signifie prendre le risque qu'une banque éthique, solidaire et responsable ne voie jamais le jour.



En savoir plus ? Consultez le site www.jeprendspart.be !

Marc Bontemps

Comment devenir coopérateur ?

En investissant une part de 20€, vous devenez coopérateur. Il suffit de vous rendre sur le site www.jeprendspart.be et de suivre les indications... ou de participer à l'une des 100 soirées du New B Tour : le calendrier se trouve également sur le site.

20€, n'est-ce pas un montant symbolique ? New B avance pas à pas. Une banque qui veut limiter les risques qu'elle prend doit être prudente à chaque étape. C'est pour cette raison que les coopérateurs n'ont la possibilité de n'acheter qu'une seule part (et pas une de plus). Le but principal de la campagne n'est pas de récolter des capitaux, New B veut en premier lieu constituer un carnet d'adresses.



László, Camille et la finance

En février 2013, la Commission européenne a fièrement présenté son « paquet social ». Il s'agit, selon elle, de mettre l'accent sur la croissance et la cohésion sociale. Après examen, il s'agit surtout d'un programme visant à détruire les systèmes sociaux.

Camille s'est fait avoir. Une télé à crédit, un emprunt alléchant mais trompeur pour son appartement, une voiture en leasing... Les financiers lui ont mis le grappin dessus. À un moment, le compteur des mensualités s'est affolé. Fin de l'année, elle a dû céder son appartement pour rembourser les 8.000 € que lui réclamait un organisme de crédit.

Aujourd'hui, Camille n'a plus rien. C'est le CPAS qui subvient à ses besoins de base. Un seul point positif : elle s'est débarrassée de ses créanciers. Les montages financiers incompréhensibles ne pèsent plus sur son dos. Vraiment ? Ce serait compter sans László Andor.

Obligations à impact social (OIS)

Dans le contexte actuel, les Etats européens se saignent à blanc pour renflouer les banques. Ils n'ont donc plus beaucoup d'argent afin de se concentrer sur leurs missions essentielles : répondre aux besoins de la population. Mais alors, qui va payer pour les services d'aide aux sans-abris, les crèches, les maisons de repos ? László Andor a son idée.

László Andor est commissaire européen. Au contraire de Camille, il n'a pas de problèmes financiers. Il n'a que des solutions financières. Le 20 février, il a fait part de sa dernière trouvaille : les obligations à impact social (COM2013/83). Autrement dit : pour résoudre le problème de financement des services sociaux, il suffirait de donner envie aux investisseurs de consacrer un peu de leur argent à des projets sociaux.

Un projet social n'est toutefois pas rentable. Par définition, c'est le service à la population qui est recherché, pas le profit. C'est donc difficile de séduire l'investisseur. Sauf



László Andor, le commissaire européen qui n'a que des solutions financières...

lorsque l'Etat ouvre le tiroir-caisse. Une obligation à impact social, c'est un système par lequel un fonds privé investit dans un projet social. Et où, si certains résultats sont atteints, l'Etat verse un retour sur investissement au fonds privé.

Selon les propres termes de la Commission européenne, ce mécanisme « favorise la participation de capitaux privés au financement de programmes sociaux en échange d'avantages financiers obtenus auprès du secteur public si le programme est concluant ».

Ce qui est certain, c'est que ce genre de mécanisme satisfait les investisseurs. En Angleterre, une obligation à impact social liée à un projet de réinsertion de prisonniers fait miroiter un rendement annuel pouvant atteindre 13%. A charge de l'autorité publique ! En Grande-Bretagne, quatorze OIS ont déjà été émises. Le concept fait aussi des adeptes aux Etats-Unis et au Canada, où Goldman Sachs compte parmi les investisseurs.

La finance à la barre du social

Mettre les fonds d'investissements à la direction des programmes sociaux, voilà donc l'idée de László Andor. Sur ce coup, le Commissaire européen ne nous fera pas croire

qu'il est de bonne foi. Il y a au moins deux éléments qui font que ce projet est très dangereux.

Il s'agit d'une fumisterie pour détourner de l'argent public au profit des banques. Les obligations à impact social permettent à des acteurs financiers de s'accaparer de l'argent qui devrait servir à répondre aux besoins de la population. Franchement, après avoir renfloué les banques, nous n'avons pas besoin de ça.

Ford Genk, Arcelor et Caterpillar, vous connaissez ? Autant d'entreprises qui font du bénéfice, mais qui licencient à tour de bras. Certains appellent ça des restructurations compétitives : licencier pour verser plus d'argent aux actionnaires. Les obligations à impact social permettent aux acteurs financiers - responsables de ces désastres - de prendre le commandement des institutions sociales. Lakshmi Mittal patron d'un hôpital : imaginez les conséquences sur le personnel et sur les patients !

La finance responsable de la crise

Les obligations à impact social font partie d'un mouvement de commercialisation et de financiarisation des services sociaux. Nous vivons pourtant actuellement une crise dont la responsabilité première incombe au secteur financier.

A la suite de l'obligation d'ouvrir des appels d'offre pour sélectionner un opérateur de service, la Commission souhaite désormais favoriser des mécanismes financiers pour mieux rémunérer les investisseurs privés. La situation fait apparaître un programme cohérent de destruction de nos systèmes sociaux.

Dans le rêve de László, le directeur des assistants sociaux ne serait plus une ASBL ou un CPAS. Il s'agirait plutôt d'un banquier ou d'un gestionnaire fonds d'investissement. Du côté de Camille, c'est plutôt le cauchemar qui continue !

Jean-Benoît Maisin

Le secteur du Commerce subit la crise... et en profite

Depuis quelques années, le secteur du Commerce subit, lui aussi, les effets de la crise. Carrefour a ouvert le bal en 2010 avec l'annonce d'un plan de restructuration : 976 personnes en prépension, 447 départs, 318 transferts dans une nouvelle enseigne avec des conditions salariales moindres. Deux ans plus tard, Delhaize a emboîté le pas en fermant les City Delhaize afin de les franchiser. La Fnac, Club, Préma-man, Avanti, Mediamarkt, Etam, Go Sport, Photo Hall... Chacun y va de son plan, en fermant des magasins, en externalisant, en réduisant les effectifs, en fermant des services, en franchisant vers des commissions paritaires moins structurées. Tandis que les uns accusent la crise, les coûts du personnel (dans un secteur pourtant réputé à bas salaire et bénéficiant de nombreuses réductions de cotisations sociales) ou encore les gestionnaires précédents, d'autres pointent la perte de confiance des consommateurs, la montée en puissance de l'internet, la gourmandise des banques. Les intérêts financiers, eux, ne sont jamais très loin, mais rarement avoués... Les enseignes se mènent une bataille sans merci dans nos rues commerçantes.

Certains sous-secteurs sont plus impactés que d'autres. Mais la variable d'ajustement reste toujours, ici comme ailleurs, le per-

sonnel que l'on supprime, diminue, à qui on rogne des droits et avantages. La collectivité, elle, paie la facture.

Outre ces conséquences directes, la crise est aussi plus insidieuse dans le quotidien de certaines enseignes... Au détour d'un contexte difficile savamment mis à profit, les enseignes rivalisent de créativité et la pression augmente sans cesse sur les travailleurs. Les contrats à durée déterminée, les étudiants, les intérimaires servent de réservoirs inépuisables et corvéables. Une flexibilité à outrance leur est imposée en faisant miroiter un contrat que peu auront au final. Quant au temps partiel, il est massivement utilisé, avec une majorité de femmes impactées. L'espoir de se voir octroyer des contrats plus élevés n'est qu'un doux rêve dans certaines enseignes, au mépris des lois existantes. « Mieux vaut 2 paires de bras (à mi-temps) qu'une seule », estiment les patrons. Les horaires variables sont utilisés sans limite, ne permettant que très peu aux travailleurs de concilier deux emplois pourtant nécessaires pour boucler le budget familial, sans parler de la prévisibilité des horaires et de la conciliation vie privée/vie professionnelle. L'effectif est calculé au plus juste, au mépris de la charge de travail qui, elle, ne change pourtant pas. Les moyens de

contrôle s'intensifient et chacun se doit de justifier quotidiennement le travail effectué, les ventes non réalisées. Chacun de nos passages aux portes des magasins sont comptabilisés et les gérants sont priés de « transformer » ces passages en vente avec un taux à respecter. Les heures d'ouverture s'élargissent, sans pour autant être compensées par de l'embauche. Les caméras surveillent et le client n'est pas le seul qui est tenu à l'œil. Les « avantages » se réduisent parfois jusqu'à l'absurde comme dans cet endroit où les fontaines d'eau ont été supprimées pour faire des économies. À côté de cela, les travailleurs constatent aussi chaque jour des gaspillages difficilement explicables.

À quelques semaines du début des négociations sectorielles, les militants de la CNE Commerce entendent continuer leur combat pour l'amélioration et la défense du statut des travailleurs. « Nous ne sommes pas des marchandises » reste notre slogan. Les discussions sur le statut ouvrier-employé et leurs impacts sur les préavis résonnent clairement dans la tête des travailleurs qui vivent dans cette pression quotidienne. Nous serons vigilants, dans notre secteur comme dans chacun des secteurs de la CNE.

Delphine Latawiec



Maltraitance dans les maisons de repos :

Sortir du cercle vicieux de la violence

La maltraitance à l'égard des personnes âgées dans les Maisons de repos-Maisons de repos et de soins heurte notre sensibilité. Nous sommes bien sûr interpellés par ce genre de faits, inacceptables. Face à eux, nous devons élargir le débat, car des solutions existent pour briser ce qui semble inéluctable : le cercle vicieux de la violence.

« *Le bien-être des patients passe par le bien-être des soignants* » est un slogan que nous utilisons souvent à la CNE. Il semble d'une logique évidente, mais n'est pas pour autant toujours pris en compte. Et malheureusement, parfois, l'inverse se vérifie également : le mal-être du personnel retentit sur les patients. Dans le cadre de la campagne de l'UNI ⁽¹⁾ contre la violence, à l'automne passé, Action Femmes a publié les témoignages de 3 délégué-e-s parfaitement éloquentes à ce propos (voir encadré). Les femmes, largement majoritaires dans le secteur des Maisons de repos, racontent comment les travailleuses peuvent elles-mêmes être exposées à une forme de violence dans leurs conditions de travail.

Les conditions d'exercice des professions en MR-MRS sont difficiles car, à la pénibilité physique due à la manipulation des personnes âgées pour leur hygiène et leur confort, la manutention du linge, la réfection des lits... s'ajoutent les traumatismes psychologiques. Pour ne pas faire baisser la sacro-sainte rentabilité des établissements, les patrons de ce secteur préfèrent mettre sous pression le personnel.

Le bureau Action femmes a demandé à Yves Hellendorff, responsable national du Non Marchand, de l'aider à décoder ces problèmes récurrents. Nous vous proposons son interview.



Quand a commencé l'action syndicale en MR-MRS ?

Il y a une quinzaine d'années, une collaboration originale entre le groupement des pensionnés, prépensionnés et chômeurs âgés (PPCA) et la CNE a été mise sur pied. Des permanences ont été organisées pendant 6 mois, à raison d'une fois par semaine, pour récolter un maximum de témoignages concernant les résidents et/ou le personnel.

Qu'avez-vous fait de ces témoignages ?

Un « livre gris » des travailleurs des MR-MRS a été publié. Cette parution a fait un « boum » à l'époque car elle coïncidait avec l'obligation faite aux institutions de mettre en place un « projet de vie » dans les MR. Il s'agissait de sortir de cette optique de « mourir » pour rejoindre celle d'une « qualité de vie pour les années qui restent à vivre ». C'est entre-temps devenu une norme obligatoire pour obtenir l'agrément.

Comment le travail syndical a-t-il avancé ?

L'abaissement du seuil pour avoir une délégation syndicale (dès 20 travailleurs) et les tentatives de lancer le dialogue social à partir de 2006 ont été déterminants. Paral-

èlement, le fait que les nouvelles MR-MRS doivent compter, pour trouver un équilibre économique, au moins 30 travailleurs, contribue à avoir une présence syndicale partout.

Dans le secteur, on est clairement en train de changer de culture par rapport aux organisations syndicales, même si c'est très lent. Les résultats des élections sociales 2012 dans les MR-MRS sont éloquentes à cet égard (90 nouvelles équipes syndicales).

En quoi l'installation de DS, CPPT et CE peut-elle être porteuse d'amélioration des conditions de travail et de résidence dans les MR-MRS ?

On observe un lien entre les pics de surcharge de travail et la violence à l'égard des personnes âgées, de même que l'agressivité des familles à l'égard des résidents et du personnel. La longévité des relations entre personnes âgées est spécifique au secteur (le même soignant peut parfois soigner une personne âgée pendant plus de 15 ans). Mais est-ce pour autant que les travailleurs ont plus de temps pour être avec la personne âgée ? Pas sûr. La routine quotidienne ainsi que la surcharge de travail peuvent tout aussi bien conduire à la maltraitance. Il faut aussi noter que la professionnalisation de la gestion dans les grands groupes commerciaux de MR-MRS a obligé à avancer sur ces réflexions.

Je ne vois pas vraiment ce que ça change pour le personnel ni pour les résidents...

Tout d'abord, les délégations syndicales ont négocié la mise en place d'équipes mobiles, pour remplacement immédiat en cas de maladie, absence, etc. 800 emplois ont été créés dans ce cadre, sous contrôle des délégations syndicales. Ensuite, la discussion sur la formation professionnelle, discutée dans les fonds sociaux, est incontestablement une avancée en faveur de l'amélioration des conditions de travail, mais aussi pour

questionner chaque professionnel sur ses pratiques et éviter ainsi la routine. Enfin, les élus en CPPT ont progressivement obtenu de réaliser des soins quotidiens en utilisant les moyens de protection adéquats et outils de manutention et techniques appropriées. Ainsi que les connaissances spécifiques sur le rôle des soignants en gérontologie, sur les meilleures pratiques développées par d'autres établissements et le développement du travail d'équipe en valorisant le professionnalisme. Par rapport aux questions de bien-être réciproque, ils apprennent à adopter des stratégies de coping ⁽²⁾ pour faire face aux plaintes, exigences, agressions, décès des résidents... Ces mesures de prévention des risques du personnel des maisons de retraite participent à l'amélioration des conditions de travail et donc de la vie des résidents.

Je ne suis pas convaincue...

En Belgique, on « place » énormément de personnes âgées en institutions. Les autorités sont particulièrement attentives aux normes (encadrement, fonctionnement...). Mais le sous-financement public favorise la commercialisation, qui fragilise le secteur en ce, que la qualité « se paie » de plus en plus. On risque fort la dualisation, même s'il est encore possible de donner un service de qualité, avec des conditions de travail correctes. C'est sans doute toujours mieux que des situations comme en Allemagne ou en Italie où les personnes âgées sont maintenues massivement dans leur famille, grâce à du travail informel avec des travailleurs d'origine africaine ou d'Europe de l'Est, au bord de l'esclavage.

Et donc ?

Il y a un lien entre conditions de travail meilleures pour le personnel, augmentation du nombre de membres du personnel et augmentation de la bienveillance à l'égard des personnes âgées. Cela n'est plus à démontrer. Quand nous nous battons pour l'un, nous favorisons l'autre... C'est aussi cela le rôle d'un syndicat citoyen.

Martine le Garroy

(1) Union Network International, syndicat mondial des compétences et des services

(2) Le terme de coping fait référence à l'ensemble des processus qu'un individu interpose entre lui et un événement éprouvant, afin d'en maîtriser ou diminuer l'impact sur son bien-être physique et psychique.

Témoignage

Chantal, employée dans une résidence pour personnes âgées à Anderlecht

Depuis 9 ans Chantal est infirmière à temps plein dans la résidence. Aujourd'hui, elle dit avoir pris congé pour raison impérieuse car elle est au bout du rouleau. Elle n'est d'ailleurs pas la seule infirmière à être dans cet état. Le taux d'absentéisme dans la résidence est très élevé. Si violence au travail il y a, elle s'est accrue à son égard depuis qu'elle porte la casquette syndicale (mai 2012). Dès sa nomination, son directeur la presse d'abandonner son mandat car il est incompatible avec l'exigence de sa profession. Comme elle n'acquiesce pas, il ne lui adresse plus la parole pendant 3 mois et contrôle ses faits et gestes à la recherche d'une faute professionnelle. Chantal dit devenir parano et s'auto-contrôle sans cesse. Elle subit des moqueries tant de la part du management que d'une partie du personnel qui l'accuse de tout désorganiser en voulant faire appliquer la législation. De manière générale, Chantal exprime que le personnel n'est pas confronté à la violence physique, verbale mais plutôt à une violence organisationnelle et psychologique - qui, d'une part, trouve son origine dans l'intensification du travail et l'instabilité de l'emploi entraînant ainsi une surcharge de travail et une exigence de flexibilité difficilement compatible avec la vie familiale et qui, d'autre part, crée dans le chef du travailleur un sentiment d'extrême solitude, d'isolement, de robotisation sans reconnaissance aucune du travail accompli. A titre d'exemples, Chantal cite qu'au matin prestant 8 ou 9 membres du personnel pour 100 résidents au lieu de 13 ou 14 par le passé ; l'après-midi elle est seule à son étage de 12 à 20H avec une voire deux aides-soignantes pour 30 lits. Ce qui n'est rien quand on pense qu'il faut changer les résidents, s'occuper des repas, distribuer les médicaments faire les soins et... faire face aux questions des médecins, des familles, sans compter les appels des résidents eux-mêmes. Le stress est extrême et quotidien et ne permet plus d'offrir une qualité minimum de service aux résidents. Pire, en raison de rigueur budgétaire (non justifiée car la résidence ne désemplit jamais) la direction rogne sur le matériel obligatoi-

rement nécessaire : un exemple parmi bien d'autres, à peine deux ceintures de contention pour toute la résidence, d'où l'obligation d'attacher certains résidents avec des draps, ce qui est strictement interdit par la COCOF (Commission communautaire francophone). Chantal déplore le décès d'une vieille dame qui en voulant se glisser sous la ceinture de draps s'est coincée dessous et s'est étouffée. Chantal affirme que plusieurs résidents sont décédés en raison d'une mauvaise attribution de médicaments. Mais tout cela bien sûr est passé sous silence. Tous ces manquements, ces erreurs insupportent tellement Chantal qu'elle a demandé de ne plus travailler le matin. Elle a fait le choix de ne plus être témoin d'un service décadent, de soins (mal) dispensés et cela pour se protéger.

Dans ce contexte, le personnel se déshumanise, pressé par une liste de tâches non exhaustive et ne connaît plus le plaisir du travail accompli, que du contraire. Au cours de ces 6 derniers mois, 3 membres du personnel ont tenté de se suicider... Alors que d'autres consomment de l'alcool sur leur lieu de travail. En ce qui la concerne, cette façon de travailler ne s'accorde plus du tout avec ses valeurs morales et elle en souffre. Chantal, bien que plus fatiguée encore par son combat syndical, croit en ce combat qu'elle mène avec Christine, déléguée ouvrière, pour le moment très déstabilisée par son cadre de travail et son nouvel engagement syndical. Toutes deux espèrent être épaulées, soutenues par la CNE pour faire face à cette direction qui ne veut pas d'elles.

Retrouvez d'autres témoignages sur notre site
www.cne-gnc.be/action-femmes

De la suite dans les actions !

Toujours pas d'emplois Maribel en vue

Le gouvernement vient, le 29 mars, de confirmer sa position : le Non Marchand ne bénéficiera pas de la réduction des cotisations sociales (qui passe de 400 à 453 euros) appliquée au secteur marchand (lire le Droit de l'Employé de février). Résultat : pas de création de 1500 emplois Maribel social dans les services sociaux et de la santé !

Pourtant, les syndicats du Non Marchand ont organisé plusieurs actions depuis l'annonce de cette intention. La dernière s'est déroulée le 26 mars au cabinet du Premier ministre Elio Di Rupo. Pourquoi donc cela ne bouge-t-il pas ?

D'une part, parce que les partis de droite considèrent que le Non Marchand, c'est une charge pour la société. Le MR et l'OPEN-VLD, par exemple, ont écrit qu'il y avait déjà trop d'emplois dans le Non Marchand ! D'autre part, parce que les syndicats interprofessionnels n'en font pas un dossier prioritaire.

Même si le gouvernement nous promet qu'en 2015-2016, le Non Marchand ne sera plus oublié, rien n'est moins sûr, quand on sait qu'entre-temps, de nouvelles élections se dérouleront ! Le prochain rendez-vous est l'élaboration du budget 2014. Le Non Marchand sera présent pour exiger que, dès 2014, un rattrapage soit entamé.

D'une part, parce que les partis de droite considèrent que le Non Marchand, c'est une charge pour la société.

Maisons de Repos : Equipe mobile, je t'aime, moi non plus !

Grâce au combat que mène la CNE depuis des années, près de 800 emplois ont été injectés dans le secteur des Maisons de Repos (MR-MRS) pour mettre en place des « équipes mobiles ». Ces équipes mobiles sont composées de 1, 1,5 ou 2 équivalents temps plein (ETP) dans les MR-MRS, en fonction de leur taille⁽¹⁾. Les employeurs ont reçu, mi-mars, un courrier les informant qu'ils pouvaient bénéficier de ces emplois totalement sub-

sidés, à condition de créer et faire fonctionner une équipe mobile. Celle-ci doit être affectée au remplacement d'une absence imprévisible de personnel. Cela permet évidemment de stabiliser la charge de travail et les horaires (on ne rappelle plus le personnel en récupération). S'il n'y a pas d'absence, cette équipe mobile diminue la charge de travail.

Une Maison de repos sur quatre méprise l'opportunité

Une expérience pilote de 2 ans a été réalisée. L'évaluation est sans appel : ça marche.

Les employeurs, les résidents et le personnel trouvent leur compte dans ce dispositif. Et pourtant, 25% des MR-MRS n'ont pas renoncé de demande dans les temps ! En Wallonie, cette proportion atteint 40%. Un scandale, alors que tout le monde se plaint de la pénibilité et de la surcharge de travail en MR-MRS. La raison invoquée par la plupart des directions est le fait qu'un contrôle syndical peut être effectué. Il semble pourtant normal que les emplois obtenus dans le cadre des accords sociaux ne soient financés que s'ils servent réellement à l'objectif et sont vraiment des emplois supplémentaires. Mais qu'ont donc les MR-MRS à cacher ? La CNE s'engage aujourd'hui à défendre le personnel des MR-MRS qui refusent ces emplois. Nous ne laisserons pas les employeurs priver le personnel de moyens améliorant les conditions de travail. Un plan d'actions visera donc systématiquement et prioritairement ces employeurs récalcitrants... Qu'on se le dise !

Yves Hellendorff

(1) 1 ETP : de 15 à 30 ETP personnel soignant
1.5 ETP : de 30 à 50 ETP personnel soignant
2 ETP : plus de 50 ETP personnel soignant

Le 26 mars, des militant-e-s du Non Marchand ont réinterpellé le Premier ministre Elio Di Rupo pour exiger le maintien du Maribel social.



Indexations

Les prix de l'alimentation, du logement, du transport, des loisirs... varient sans cesse, et la plupart du temps à la hausse. Heureusement, en Belgique, les syndicats ont obtenu l'indexation automatique : lorsque la vie est plus chère, les salaires et les allocations sont adaptés et la hausse est partiellement compensée.

Grâce aux tableaux ci-dessous, vous pouvez vérifier sur votre fiche de paie du mois si les indexations s'appliquant à votre commission paritaire ont bien été prises en compte. Il est précisé entre parenthèses si l'indexation concerne le salaire barémique (sal. bar.) et/ou effectif (effect.) dans le cas où votre salaire est supérieur au barème.

Tout savoir sur l'index

Consultez notre dossier dans le Droit de juin 12, téléchargeable sur www.cne-gnc.be.

N° CP* Avril 2013

- 215.00** Habillement et confection
Salaires précédents x 1,0072 (sal. min.).
- 219.00** Services et organismes de contrôle technique et d'évaluation de la conformité
Salaires précédents x 1,0149 (sal. bar. et effect.).
- 326.00** Industrie du gaz et de l'électricité
Salaires précédents x 1,001166 ou traitements de base janvier 2012 (CCT garantie des droits) x 1,2021 (sal. bar.). Salaires précédents x 1,001166 ou traitements de base janvier 2012 (les nouveaux statuts) x 1,2021 (sal. bar.).

* Vous trouverez le numéro de votre commission paritaire sur votre fiche de paie.

Augmentations conventionnelles

Les syndicats négocient également des augmentations salariales par secteur. Grâce aux tableaux ci-dessous, vous pouvez vérifier sur votre fiche de paie du mois si elles ont bien été prises en compte.

N° CP* Avril 2013

- 329.02** Secteur socioculturel de la Communauté française et germanophone et de la Région wallonne
Communauté germanophone : introduction d'une nouvelle classification des fonctions (sal. bar.). A partir du 1er janvier 2013.

Offres d'emploi

La Fédération CSC Liège Huy Waremme recrute un-e

Aide-comptable SRC chômage et syndical

Catégories mixtes 4 et 5 - Berenschot

Profil :

- Graduat en comptabilité
- Très bonne connaissance pratique de la suite Microsoft et en particulier d'Excel
- La maîtrise du logiciel comptable VERO et une expérience professionnelle en comptabilité sont des atouts.

Exigences pour le profil :

- Travailler avec beaucoup de rigueur et de régularité
- Respecter les directives fixées (Fédération - Confédération - ONEm)
- Collaborer avec les autres services
- Apprécier le travail en équipe
- Etre autonome dans diverses tâches

Les candidat-e-s seront appelé-e-s à se présenter à un examen et à une interview.

Les candidatures (lettre manuscrite accompagnée d'un curriculum vitae) doivent parvenir pour le 30/04/2013 à 12H au plus tard à : Jean-Marc Namotte - Boulevard Saucy 10 - 4020 Liège.

La Fédération CSC Hainaut occidental recrute un-e

Responsable du service financier

Profil :

- Compétences avérées en gestion d'équipe
- Animateur d'équipe, bonne communication, disponibilité
- En capacité de travailler en pluridisciplinarité avec les autres responsables de service
- Proactif, créatif et porteur de solutions
- Maîtrise des logiciels (Excel, Word...)
- Etudes universitaires ou supérieures en comptabilité, sciences de gestion ou expérience équivalente pour la fonction
- Disposer d'une expérience de quelques années dans le métier
- Habiter la région du Hainaut occidental
- Libre rapidement

Fonction :

- Supervise le travail d'une équipe de 5 à 10 personnes
- Supervise et collabore à la gestion comptable et financière de l'organisation syndicale et de l'organisme de paiement des allocations de chômage, des ASBL
- Assure la gestion administrative des bâtiments, des portefeuilles d'assurance, des contacts avec les fournisseurs, etc
- Assure la gestion du personnel et contrôle l'administration du personnel, et des ASBL
- Organise le service accueil et l'administration des membres.

Statut :

contrat à durée indéterminée, formation continuée, avantages sociaux. Les candidatures accompagnées d'un curriculum-vitae sont à adresser par courrier à M. Michel Dorchies, Secrétaire Fédéral, avenue des Etats-Unis 10/1 à 7500 Tournai pour le 19 avril 2013 au plus tard. Des épreuves de sélection auront lieu durant la matinée du 3 mai 2013.

Des partis comme des lasagnes...

Pendant que chez nous débutent, en vue des élections générales de 2014, les petits jeux entre meilleurs ennemis et la préparation des futures grandes alliances d'occupation du pouvoir, l'actualité française vient nous montrer qu'on peut très bien être, 15 ans durant, un dirigeant puis un ministre socialiste, tout en accumulant des millions d'euros dans des activités plus ou moins honorables. Bien sûr, c'est le fait de planquer cette fortune dans des paradis fiscaux, puis de mentir effrontément, qui a sensiblement aggravé le dossier de J. Cahuzac. Mais est-il encore permis de poser cette question impolie : même sans ce dossier de fraude, quelqu'un qui a consacré sa vie à accumuler des profits, et qui gère une fortune personnelle de cet ordre, est-il un représentant légitime (et crédible) des intérêts des travailleurs et des travailleuses, avec ou sans emploi ?

Comment quelqu'un qui croule sous l'argent peut-il défendre (ou simplement comprendre) la vie quotidienne et les intérêts de celles et ceux qui ont chaque mois besoin d'un salaire, d'une pension ou d'une allocation ? De celles et ceux pour qui le problème n'est pas de planquer l'argent pour qu'il s'accumule plus vite, mais d'en gagner assez pour vivre dignement ?

Imagineraient-on l'inverse ? Peut-on imaginer que de grandes banques ou multinationales décident de confier la défense de leurs intérêts aux travailleurs licenciés de chez Caterpillar, ou aux jeunes sans emploi ? Pourquoi ce qui paraît absurde lorsqu'il s'agit des intérêts du capital a pu vous sembler acceptable pour les intérêts des travailleurs et de leur famille ?

Lasagnes

L'explication de ce mystère, c'est un autre fait de l'actualité récente qui nous l'apporte. Qu'un parti s'affiche « de gauche » n'a pas plus de signification réelle qu'une lasagne prétendue « pur bœuf ». De la même façon qu'on peut mettre du cheval (donc aussi n'importe quoi d'autre) dans une lasagne « pur bœuf », et pour les mêmes raisons, on mettra, si c'est plus facile, si c'est plus rentable, du libéralisme, de l'austérité et de la compétitivité dans des partis étiquetés « pur socialisme », « pur démocrate » ou « pur écologiste ». *Faut-il demander, comme certains le font pour la viande, la traçabilité de nos hommes politiques, de leurs idées et de leurs engagements concrets ?*

La CNE, qui garde l'ambition de défendre clairement (et démocratiquement) les intérêts de ses affilié-es et des travailleurs de Wallonie et de Bruxelles, va mettre en débat avec ses militant-es une autre proposition : écrire nous-mêmes la recette de nos lasagnes, et décider des ingrédients.

Non pas devenir un parti, ni en créer un, ni en soutenir un (on resterait alors au niveau de l'étiquette) : mais partir des intérêts

collectifs de nos membres, des travailleurs, des chômeurs, des pensionnés, des étudiants ; choisir nous-mêmes quelles sont les questions importantes, et quelles réponses correspondent à nos intérêts.

Deux exemples

Prenons un exemple simple : il y a un an, N. Sarkozy et A. Merkel ont concocté un traité monstrueux, le « Pacte Budgétaire », dont A. Merkel elle-même a fièrement proclamé « *qu'il imposerait l'austérité pour toujours* ». Chez nous, Paul Magnette, devenu depuis président du PS, avait très justement protesté qu'un tel traité « *nous plongerait dans l'austérité et la récession pour 15 ans* ». Pourvu qu'il s'en souvienne : ce traité « Merkozy » arrive dans les semaines qui viennent devant nos parlements (fédéral et régionaux). Que les députés libéraux le soutiennent serait logique : ils défendraient ainsi les intérêts de leur clientèle réelle, du profit et de la fortune. Mais *chaque parlementaire se prétendant de gauche qui votera ce traité de capitulation nous signifiera une fois pour toutes « mon étiquette ne veut rien dire du tout, je suis juste là pour vous vendre ma viande avariée »*. Et nous saurons nous en souvenir.

Second exemple : il faut harmoniser les statuts des ouvriers et des employés. Il est évident que la seule façon qui soit conforme à leurs intérêts (ceux des ouvriers et des employés, présents et à venir), passe par le relèvement des préavis des ouvriers vers celui des employés. Les bobards patronaux qui présentent cette harmonisation vers le haut comme impossible ou trop coûteuse n'ont qu'un but : pouvoir nous virer plus vite et pas cher. *C'est le gouvernement qui va trancher entre nos intérêts d'employés, de cadres, d'ouvriers, et les intérêts des actionnaires. Un gouvernement avec beaucoup de partis libéraux, et quelques partis qui affirment défendre les travailleurs. Vu la confiance que nous accordons aux étiquettes, nous avons décidé d'une première journée de grève et d'actions ce jeudi 25 avril*. Nous mènerons ces actions dans tous nos secteurs avec nos collègues du SETCa. Toutes les discriminations entre ouvriers et employés doivent disparaître au profit d'un meilleur statut commun, avec un préavis suffisamment cher pour dissuader les entreprises de licencier à tour de bras.

Pour la sécurité d'emploi et pour un meilleur statut commun, la CNE sera en action ce 25 avril. Soutenez vos délégué-es ! Il ne s'agit de rien de moins que de défendre nos droits, les droits futurs de nos enfants. C'est notre vision de la démocratie : nous mêler de ce qui nous regarde, plutôt que faire une confiance aveugle à des lasagnes surgelées.

Secrétaire général
Felipe Van Keirsbilck

En savoir plus



6 bobards sur l'harmonisation des préavis ouvrier-employé



Site CSC " Un meilleur statut commun "



Les actions du 25 avril



Comprendre le pacte budgétaire